Le Courrier du SNAIC Créteil

Trimestriel
N° 42
Juin 2004

Tout ça ... pour ça !

Le dernier catalogue de La Redoute est sorti - du moins dans sa version THELOT, chef en chef du Grand débat sur l'avenir de l'École : même épaisseur (600 pages), et même diversité d'articles proposée au chaland.

En effet, vous y trouverez tout, absolument tout ... et le contraire de tout.

Cette "bouillie pour les chats "permettra à M. FILLON de choisir ce qui lui siéra, ou plutôt, selon une tradition désormais bien établie, ce qui fâchera le moins de gens possible : bon courage, monsieur le Ministre!

Le SNALC, récemment reçu en audience par M. FILLON, "dans - une - atmosphère - courtoise", cela va de soi, a rappelé, lui, fermement, et avec constance, ses priorités. Quant au vote de la future loi d'orientation, prévu initialement pour décembre 2004, il est reporté au printemps 2005 : pour-quoi pas dire tout de suite à l'été 2007 ???

Revenons-en à notre académie de Créteil, et à notre section académique.

Dès novembre 2003, nous avons interpellé, en termes vigoureux et explicites, les 28 sénateurs et députés UMP et UDF de nos trois départements, c'est-à-dire les 28 élus qui, appartenant à l'actuelle majorité, sont censés pouvoir influer (décider ?) sur la rédaction de la future loi d'orientation.

Huit d'entre eux, seulement, ont bien voulu réagir!

On m'affirme que " ce n'est pas si mal " ...

Une mention particulière pour le député Guy GEOFFROY, qui a souhaité non seulement nous répondre, mais nous rencontrer.

Vous trouverez dans ce numéro les noms des parlementaires de la majorité qui se sont sentis concernés - au moins un peu - par la question de l'Éducation ... et les noms de ceux qui n'ont pas trouvé le temps de nous répondre.

Le bilan des huit réponses est net : sauf sur le degré de décentralisation à appliquer à l'Éducation nationale et sur l'autonomie des établissements - points où le SNALC se montre plus réservé - la " droite parlementaire " approuve clairement les positions du SNALC.

Mais la question qui en découle est tout aussi claire : " Que comptez-vous faire, très concrètement, messieurs (aucune députée n'a répondu, hélas), lorsque la loi d'orientation sera discutée, puis votée ? "

Gérard TAFFIN

Post scriptum : au Conseil Supérieur du 17 mai, SGEN et SNES ont encensé Monsieur THELOT et son rapport, ... alors qu'ils ont officiellement boycotté le Grand débat ! Double langage auquel nous sommes il est vrai habitués depuis longtemps ...

Le Courrier du SNALC Créteil 1, rue Augereau - Bât. A 2 - 77000 MELUN CPPAP n° 4034 D 73 S ISSN 1256 - 6616

Dispensé de timbrage MELUN COIS

D

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 15/06/2004

83 / 54 / 075 0

OSIdF2 - 77

M. NORBERT REBMANN 19 CHEMIN DE CHELLES 77410 CLAYE SOUILLY

CLAYE SOUILLY CC T1

Entropy of the African American Michael Service Control of Control Con	province and the second
Éditorial	p. 1
Hors-classe Certifiés	p. 2
Mouvement Intra	p. 2
Vacances 2004	p. 2
SNALC à votre service	p. 2
Claude ALLEGRE	p. 3
Promotions Agrégés	p. 3
Affichage syndical	p. 3
SNALC Internet	p. 3
Cotisations Adhésions	p. 4

Directeur de publication

Jean-Claude GOUY 2, allée des Souches Vertes 77420 CHAMPS-SUR-MARNE

Imprimeur

Imprimerie Couturier 29, rue Jean-Jaurès 77410 CLAYE-SOUILLY

EN DIRECT DU RECTORAT

Candidatures de Conseillers de la Formation Continue : la porte très étroite ...

171 candidats au total, mais seulement ... 28 sélectionnés après entretien à la DAFCO, avec une note minimum de 30, le tout pour *un unique poste vacant* et trois susceptibles de se libérer ... Bilan bien peu satisfaisant de la réunion du 27 avril, à laquelle le SNALC était représenté par André PINORI.

Réadaptation

Le nombre de postes de réadaptation reste très insuffisant pour couvrir les besoins réels, 78 postes seulement au total, pour le secondaire, dans l'académie, au groupe de travail du 18 mars.

Reconnaissons, toutefois, une légère augmentation (+ 8 postes) et surtout un traitement attentif, efficace et humain des situations par la Direction des Ressources Humaines du rectorat.

Accès à la Hors-Classe des Certifiés ...

De report successif en report successif, la Commission Paritaire Académique devait ENFIN se tenir le 11 juin, pendant l'impression de ce numéro, et donc trop tard pour un compte-rendu détaillé.

La "barre" prévue pour cet accès devait se situer à 246 points.

Tous les barèmes des collègues SNALC ayant envoyé une fiche ou un courrier, avec les indications nécessaires ont, bien entendu, été vérifiés, et les rectifications justifiées ont été obtenues du rectorat.

Barre définitive : contacter Gérard TAFFIN au 01.64.37.20.02., ou Jean-Claude GOUY au 06.08.77.31.21. Précisions : dans le numéro de rentrée du Courrier du SNALC Créteil.

Les priorités médicales pour les mutations

Ces priorités sont accordées sur des communes, y compris d'ailleurs éventuellement les communes très demandées, Vincennes, Fontainebleau, Villemomble, Saint-Maur, ou autres, ou/et sur des groupes de communes, mais uniquement sur vœu(x) " tous les établissements d'une commune", jamais sur un établissement précis, quasi jamais sur un type d'établissement précis, jamais non plus (et c'est absurde) sur une commune à un seul établissement!

Vérifications des barèmes du Mouvement Intra-académique ...

Elles ont eu lieu jusqu'au 1 er juin (à 22 h 15!), avec deux jours pleins de retard. Tous les vœux et barèmes des collègues ayant envoyé une fiche, un courrier, ou ayant contacté le SNALC par téléphone ou internat ont été vérifiés et défendus. Deux problèmes essentiels: le refus du rectorat de rectifier tout barème d' un entrant dans l'académie, même mal calculé par le rectorat d'origine. Et les multiples bonifications Sensible, ZEP, PEP 1, 2 ou 4, Violence, etc, se recoupant ou non de manière variée, avec des points tout aussi variables! Un véritable maquis, devenu au fil des ans inextricable ...

Mouvement proprement dit : du 18 juin au (en principe ...) 23 juin.

VACANCES 2004

Prérentrée Rentrée Toussaint Noël

1er septembre 2 septembre 23 octobre - 4 nov 18 déc - 3 janvier

Départ en vacances le jour indiqué, après la classe

Retour de vacances le matin du jour indiqué

LE SNALC CRETEIL A VOTRE SERVICE

Président Gérard TAFFIN tél./fax 01.64.37.20.02.

☐ snalc-creteil@wanadoo.fr

Trésorier Loïc VATIN 93, avenue Mendes France 94880 NOISEAU CCP La Source 34 429 20 V

Contacts Mutations
Jean-Claude GOUY
tél. 06.08.77.31.21.

☐ snalc-creteil@wanadoo.fr
Loïc VATIN
tél./fax 01.49.82.36.31.

☐ lvatin@wanadoo.fr
Geoffroy MOREL
tél 06.80.43.39.55

ILS ONT OSE " LE DIRE " ! ...

" L'Education doit être considérée comme un service rendu aux entreprises "

Rapport de la Table Ronde des Entreprises Européennes (1995)

Pas facile, vraiment, de faire entendre la voix du bon sens entre ceux qui, par principe, haïssent le monde de l'entreprise, et ceux qui voudraient faire de l'Éducation nationale un simple pourvoyeur de main d'œuvre ...

CLAUDE ALLEGRE : réac ... ou malhonnête ?

La chronique de Claude ALLEGRE dans L'Express est une institution éditoriale.

Or, dans le numéro du 3 mai dernier, que ne lit-on pas sous la plume du sus-désigné ancien ministre ? :

"Avec le temps, ces mesures [80 % d'un classe d'âge au bac, donc augmentation automatique du nombre de professeurs, création du bac pro] s'avéreront parmi les plus désastreuses que l'on ait prises [sic, c'est bien Claude ALLEGRE qui écrit !]. Elles sont largement responsables de l'inadaptation de l'offre de formation à la demande d'emploi, de la dépréciation du travail manuel et pratique, mais aussi d'une partie de la violence dans les collèges, et des échecs traumatisants dans le premier cycle des universités ... "

OUF!... Et ce n'est pas fini ...

" D' où un abaissement du niveau devenu aujourd'hui dramatique et qui ne permet pas de suivre des études universitaires [re-sic ...]

Rappelez-moi donc qui a été ministre de l'Éducation pendant trois ans?

Quel syndicat, en revanche, tient, lui, ce discours sans relâche et avec lucidité depuis la création du collège unique ???

Et qui d'autre appelle, aujourd'hui, lui aussi à la révolte contre le collège unique ? Un certain ... François BAYROU, qui fut ...quatre ans ministre de l'Éducation !

Pittoresque, non?

Gérard TAFFIN

AGREGES: PROMOTIONS D' ECHELONS

Rappelons que ces promotions d'échelons, pour les collègues qui étaient promouvables entre le 1er septembre 2003 et le 31 août 2004, sont prononcées au plan national, après avis de la Commission Administrative Paritaire Nationale.

Vous trouverez toutes les "barres", de tous les passages à tous les échelons, pour toutes les disciplines, page 13 de la *Quinzaine* SNALC n° 1224 du 7 juin.

12 HEURES POUR LES AGREGES 15 HEURES POUR LES CERTIFIES

Une demande réaliste ... à l'heure de la R.T.T. pour tous !

Outre le député (du 77) Guy GEOFFROY, proviseur de lycée, membre du comité de pilotage du Grand débat, que Bernard KUNTZ, président national du SNALC, et Gérard TAFFIN, président académique, ont rencontré sur le Grand débat, **nous ont répondu**: un seul sénateur (sur 8), Paul DUBRULE (77), et six autres députés, Patrick BEAUDOIN (94), Charles COVA (77), Richard DELL'AGNOLA (94), Yves JEGO (77), Jean-Christophe LAGARDE (93) et Jean-Claude MIGNON (77).

N'ont pas jugé utile de se manifester: les sénateurs CLOUET, DE-MUYNCK, FRANCOIS, HYEST, LANIER, LARCHE, POIRIER, Mmes les députées Chantal BRUNEL et Marie-Anne MONTCHAMP, les députés ABRIOUX, BENISTI, BOULLONNOIS, BRAY, CARREZ, DRUT, FAGNIEZ, HERBILLON, JULIA, PANDRAUD et RAOULT ...

AFFICHAGE SYNDICAL

Vous avez le droit d'afficher et de distribuer dans votre établissement.

Le chef d'établissement peut demander à être informé de la teneur des documents distribués ou affichés.

Mais il ne peut s'y opposer, sauf caractère manifestement injurieux ou diffamatoire.

Le panneau doit être accessible aux personnels, de dimensions suffisantes.

Il devrait aussi être égal en superficie pour chaque syndicat et chaque confédération.

Votre conjoint,
votre conjointe,
vos connaissances sont
Professeurs des Écoles
ou Instituteurs?
Pensez au syndicat
partenaire du SNALC,
faites-les adhérer au SNE
de l'académie,
Boîte postale 53
94351 VILLIERS SUR MARNE

Consultez SNALC Internet!

www.snalc.fr l'information immédiate en permanence

info@snalc.fr
les réponses rapides
à vos questions personnelles

snalc-creteil@wanadoo.fr vos messages au SNALC Créteil



4, rue de Trévise - 75009 PARIS ☎ 01.47.70.00.55 N'oubliez pas que
N'oubliez pa

Adhésion
Renouvellement

Fiche à renvoyer, avec le chèque correspondant (à l'ordre du SNALC) à SNALC - M. Loïc VATIN 93, Grande Rue – 94880 NOISEAU CCP La Source 34 429 20 V

□ M.					
NOM	Grade Discipline				
Prénom	Echelon Depuis le				
Nom de jeune fille	to employed the protection of the first of the purpose of				
Date de naissance	Stagiaire				
Adresse	Formateur				
	☐ temps complet ☐ mi-temps ☐ temps partiel, fraction :				
	□ poste fixe □ T.R.				
Tél					
Fax	□ cotisation couple avec M				
Courriel					
Etablissement d'exercice : code	Si T.Z.R. : Z.R. de				
Nom	Et¹ de rattachement				
NOIII					
☐ Sensible ☐ PEP ☐ ZEP ☐ Plan violence ☐ PEP IV	□ cocher ici si vous acceptez de devenir (ou de continuer à être)				
Académie de l'année précédente :	S1 de votre établissement				

Cotisations 2003-2004

Ech	Chaire Sup & Agr H-Cl	PEGC ChE EPS Cl Except	(nom	Cert P EPS PLP, CPE H-CI	Bi-Ad	Cert P EPS PLP, CPE Cl norm	PEGC ChE EPS H Cl	AE PEGC Ch Ens ChE EPS	MA
1	181	174	127	157	124	119	151	99	119
2	185	181	144	168	134	128	155	99	128
3	187	182	155	173	141	134	161	122	134
4	189	187	161	175	145	139	165	127	139
5	193	189	167	183	154	145	173	133	145
6	196		173	187	158	154	179	140	153
7			176	189	163	157		143	156
8			182		170	165		152	160
9			187		173	169		156	
10			190		178	173		157	
11			193		183	180		164	

La cotisation comprend l'abonnement à la Quinzaine Universitaire et son envoi à domicile.

Prix au numéro : 7 € - Abonnement 1 an : 99 €

- Mi-temps, temps partiel, CPA: 75 % de la cotisation correspondante, minimum de 99 €, excepté catégories d'indice inférieur à 339 (arrondir à l'euro inférieur). En contrepartie, pour ces indices, les cotisations fixées sont dues *en totalit*é (aucun abattement possible).
- Couples : remise de 40 % sur la cotisation la plus élevée, avec un minimum de 99 € (arrondir à l'euro inférieur).
- Congé parental, Disponibilité, CFA, Retraités : 99 €
- Stagiaires IUFM: 30 €
- Catégories non mentionnées : consulter le trésorier académique.

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 06.01.78, vous acceptez en remplissant cette fiche de fournir au SNALC les informations nécessaires à l'examen de votre carrière, lui demandez de vous communiquer en retour les informations sur votre carrière auxquelles il a accès à l'occasion des CAPA, CAPN, FPM et autres groupes de travail et l'autorisez à les faire figurer dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi et sauf demande contraire de votre part.

Date et signature